

Fiche 3 : Locaux adaptés : créer et aménager des espaces circassiens

L'accès à des espaces adaptés constitue l'un des défis majeurs du secteur. Contrairement à d'autres disciplines artistiques, les arts du cirque nécessitent des caractéristiques techniques très spécifiques : hauteur sous plafond importante, points d'accroche sécurisés, surfaces adaptées, espaces de stockage conséquents...

La mise à disposition de locaux : une aide essentielle

Au-delà du soutien financier direct, de nombreuses structures circassiennes ont besoin d'aides en nature sous forme de mise à disposition de locaux. Ces apports représentent une aide précieuse pour les écoles et compagnies.

Les municipalités peuvent jouer un rôle déterminant en créant les conditions matérielles favorables à l'implantation et au développement des arts du cirque sur leur territoire. L'aménagement d'espaces dédiés ou adaptables constitue un investissement durable qui profite à l'ensemble de l'écosystème circassien local : écoles, compagnies en résidence, diffusion de spectacles.

Expertise des écoles pour s'adapter à des locaux existants.

Des modèles inspirants à reproduire

L'enquête fait état de plusieurs initiatives exemplaires qui pourraient inspirer d'autres territoires. Le projet du PAN (Port des Arts Nomades) à Nantes illustre une démarche ambitieuse et concertée : « nous travaillons collectivement en lien avec la ville de Nantes et Nantes métropole aménagement à l'ouverture d'un futur lieu dédié aux arts nomades : le PAN! ».

D'autres exemples témoignent de solutions plus modestes, mais tout aussi efficaces : mise à disposition de gymnases avec aménagements spécifiques, réhabilitation d'anciens bâtiments industriels offrant les volumes nécessaires, création de plateformes dédiées à l'installation temporaire ou permanente de chapiteaux.

Ces initiatives partagent un point commun essentiel : elles résultent d'un dialogue constructif entre les acteurs du cirque et les collectivités, permettant d'identifier précisément les besoins techniques et de trouver des solutions adaptées aux réalités locales.

Des espaces mutualisés et polyvalents

Face aux contraintes budgétaires des collectivités, la mutualisation des espaces apparaît comme une voie prometteuse. Des équipements adaptés aux arts du cirque peuvent également accueillir d'autres activités culturelles ou sportives, optimisant ainsi leur utilisation et justifiant plus facilement l'investissement public.

Certaines structures témoignent de collaborations fructueuses avec d'autres acteurs culturels ou éducatifs pour partager des espaces. Cette approche nécessite toutefois une attention particulière aux spécificités techniques du cirque, qui ne peuvent être sacrifiées au nom de la polyvalence.

La nécessité d'une planification à long terme

Les infrastructures dédiées aux arts du cirque représentent des investissements significatifs qui s'inscrivent nécessairement dans une vision à long terme de l'aménagement culturel du territoire. L'un des participants à notre enquête souligne l'importance de la stabilité : « La ville a pris en charge une partie du financement de notre nouvelle toile de chapiteau, qui est par ailleurs implanté sur un terrain pour lequel nous avons un bail de 18 années ».

Cette sécurisation foncière sur le temps long est indispensable pour permettre aux structures circassiennes de développer des projets ambitieux et pérennes, contribuant durablement à la vitalité culturelle du territoire.

PROPOSITIONS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

- **Réaliser un diagnostic des besoins spécifiques des structures circassiennes** du territoire en matière d'infrastructures ;
- **Identifier dans le patrimoine municipal des bâtiments susceptibles d'être adaptés** aux exigences techniques du cirque ;
- **Intégrer des espaces dédiés aux arts du cirque** dans les projets de rénovation urbaine ou de nouveaux équipements culturels ;
- **Réhabiliter des espaces vacants en espaces de stockage, de stationnement.** La mise à disposition de containers peut être proposée par les municipalités au foncier le plus dense ;
- **Prévoir des emplacements permanents ou semi-permanents pour l'installation de chapiteaux ;**
- **Établir des conventions pluriannuelles** sécurisant l'accès aux infrastructures sur le long terme ;
- **Faciliter l'accès aux infrastructures municipales** (gymnases, salles polyvalentes) et soutenir leur adaptation pour la pratique circassienne ;
- **Proposer des tarifs spécifiques pour les parkings et le stationnement des véhicules** des compagnies et écoles ;
- **Réserver des espaces en centre-ville pour l'installation de chapiteaux** et simplifier les démarches administratives ;
- **Schéma directeur immobilier** croisant friches municipales, besoins techniques et projets urbains (ANRU, « Petites Villes de demain ») ;
- **Baux emphytéotiques** (18-30 ans) donnant la visibilité nécessaire pour lever des fonds (FDVA, Europa-CREA, Erasmus+, mécénat).

ARGUMENTS CLÉS

- **Financement alternatif** : mettre un local à disposition d'une structure des arts du cirque la soutient presque autant qu'un financement ;
- **Mise en valeur du patrimoine** : un projet circassien anime le patrimoine immobilier de la collectivité et le met en valeur ;
- **Mutualisation des locaux** : l'accès à des locaux partagés permet à la collectivité de faire des économies d'échelle et de justifier de sa bonne gestion des finances publiques ;
- **Engagement durable** : le conventionnement foncier à long terme favorise le développement d'un projet culturel durable.